



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Circuit Départemental Poussin(e)s Par équipes de clubs



Saison 2018/2019



Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges
Martial BOUCHAUD ☎ : 06.25.75.60.15 - ✉ martialbouchaud.judo@gmail.com

Article 1 : Définition

Le circuit départemental poussins par équipes de clubs est une animation ouverte à tous les clubs du département de la Haute-Vienne.

Cette manifestation se déroulera en deux étapes dans des clubs supports du département et une étape finale au dojo R. Lecomte de Limoges.

Article 2 : Cahier des charges

Les clubs souhaitant inscrire une équipe et/ou accueillir une étape du circuit doivent candidater par retour de la feuille d'engagement jointe.

Chaque étape se déroulera sur une semaine choisie par le comité départemental et les clubs auront la possibilité d'accueillir la rencontre soit le mercredi après midi, soit le samedi matin ou après midi.

Les clubs hôtes s'engagent à faire connaître le lieu, la date et les horaires exacts de la rencontre au comité départemental afin que celui-ci donne son approbation avant diffusion aux clubs de la poule :

- **1^{ère} étape** : du 12 au 15 Décembre 2018
- **2^{ème} étape** : du 13 au 16 Mars 2019
- **Finale** : Samedi 04 Mai 2019 au dojo R. Lecomte de Limoges

Le dojo devra avoir une surface de 60m² minimum, avec une zone de combat de 4x4m.

Les clubs s'engagent à renvoyer les feuilles de poules et les résultats de la rencontre au comité départemental dans les plus brefs délais.

Les clubs doivent également disposer de leur propre matériel : balance, chronomètre, ceinture rouge...

Les clubs supports sont encouragés à donner des récompenses à la fin de chaque étape (médailles, diplômes, goûter...)

Remarque : possibilité d'obtenir un kit animation auprès de la FFJDA.

Article 3 : Public

Ce circuit est réservé aux judoka de la catégorie poussin né(e) en 2009-2010.
Grade minimum : **Ceinture blanche (sous la responsabilité de l'enseignant référant du club).**

Passeport sportif en règle : timbre de licence de la saison en cours et certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo jujitsu. (Se référer au règlement intérieur de la FFJDA Annexe 7 - règlement médical - article 8).

Article 4 : Catégories de poids

Chaque équipe pourra être mixte et sera composée des catégories suivantes :
-26kg ; -28kg ; -30kg ; -32kg ; -34kg ; -38kg ; -42kg et +42kg (pas de limite de poids).

Il est possible de monter d'une catégorie de poids dans la limite des 10% (ex : un moins 26kg peut monter en -28kg)

Pesées : Les pesées seront réalisées pour l'ensemble des étapes en pantalon de judogi et tee-shirt pour les masculins et les féminines avec une tolérance de 500grs pour les judoka.

Pour la catégorie des +42kg, le combat ne pourra avoir lieu que si la différence de poids ne dépasse pas les 10%. Dans le cas où le combat ne peut avoir lieu, chaque équipe sera valorisée d'une victoire.

Chaque équipe est composée de 4 judoka minimum.

Possibilité d'avoir un remplaçant par catégorie de poids.

L'engagement de l'équipe ne sera effectif qu'après la pesée obligatoire avant chaque étape.

Les combattants sont autorisés à changer de catégorie de poids ou d'équipe à chaque étape. Un combattant ne peut pas combattre pour deux équipes lors de la même étape.

Article 5 : Arbitrage

L'arbitrage sera effectué selon les règles FFJDA.

Les accompagnants sont autorisés et disposeront des temps morts au « mate » pour conseiller les judoka pendant le combat.

Tous les combats auront lieu debout.

Chaque club fournira un arbitre. Il devra au minimum être cadet(te)s ceinture marron pour les deux premières étapes.

Etape finale : L'accompagnant se présentera en JUDO GI avec son équipe.

La victoire sera attribuée à l'équipe ayant le plus de victoires puis de points en cas d'égalité de victoire.

En cas d'égalité, 30s seront rajoutées au temps de combat et la décision sera obligatoire.

En cas d'égalité de victoires et de points un tirage au sort sera effectué sur les catégories de poids où les judoka sont présents.

Attribution des points :

Décision : 1 point

Waza-ari : 7 points

Ippon : 10 points

Article 6 : Temps de combat

Temps de combat : 1'30"

Temps d'immobilisation :

10" à 19" waza-ari

20" ippon

Article 7 : Echauffement

Un échauffement collectif sera organisé avant le début de chaque rencontre. L'échauffement sera dirigé par un enseignant (titulaire, en formation, un assistant de club ou un animateur suppléant).

Article 8 : Formule de compétition

Pour la première étape : Regroupement en poules de 4 ou 5 équipes de clubs, en fonction de la zone géographique (dans la mesure du possible)

Attention ! Si un club inscrit plusieurs équipes, toutes ses équipes ne seront pas sur le même lieu.

Pour la deuxième étape : Répartition en poules de 4 ou 5 en fonction des résultats de la première étape (les premiers de chaque poule seront écartés)

Pour la finale : Les deux premiers de chaque poule sortent en tableau principal ou poule. Les deux derniers sortent en tableau de consolante ou poule.
Le règlement pouvant être modifié en raison du forfait de certaines équipes.
Les arbitres et commissaires sportifs en formation devront être présents pour cette animation finale. Pas d'évaluation mais cette animation doit être un support de formation pour nos jeunes officiels.

Article 9 : Inscriptions

Pas de frais d'inscription.

Les équipes devront être inscrites par extranet.

Chaque club peut inscrire plusieurs équipes.

Deux clubs peuvent s'associer pour présenter une équipe à condition qu'ils respectent les points suivants :

Les clubs associés ne peuvent présenter qu'une seule équipe.

Les noms des deux clubs doivent apparaître sur la feuille d'engagement

Tout club qui ne justifie pas de son absence et qui ne prévient pas le club accueil, ne sera pas reconduit sur la suite du circuit.

Deux forfaits mèneront à la non-participation de l'étape finale !

Retour de la feuille d'engagement **avant le 31 Octobre 2018.**

Par mail : martialbouchaud.judo@gmail.com



Circuit Départemental Poussin(e)s Par équipes de clubs 2018/2019

Feuille d'engagement d'équipe

A retourner au CTF avant le 31 Octobre 2018

Club :

Nombre d'équipe :

Nom de l'équipe 1 :

Nom de l'équipe 2 :

Responsable de l'équipe :

Tel :

Mail :

- - - - - **Candidature pour l'accueil d'une étape** - - - - -

Le club de souhaite accueillir une étape
du circuit départemental poussins :

le mercredi / le samedi (1) de h à h

Adresse du dojo :

(1) rayer la mention inutile

Signature du président de club